



RÉSERVATION DE STATIONNEMENT

(*Pour un particulier*)

DÉMÉNAGEMENT – EMMÉNAGEMENT – LIVRAISON

A transmettre au minimum **quatorze jours (calendaires)** avant la date fixée
Les demandes incomplètes ou reçues hors délai ne pourront être traitées

Prénom _____ NOM _____

Joindre la photocopie lisible de la carte d'identité recto-verso ou du passeport (obligatoire)

Portable _____ Fixe _____ Mail _____

DÉMÉNAGEMENT (ou adresse actuelle) – Adresse ①

Stationnement souhaité Oui Non

Numéro et rue _____

Code Postal _____ Ville _____

DATE ___ / ___ / _____

ET / OU

EMMÉNAGEMENT (ou future adresse) – Adresse ②

Stationnement souhaité Oui Non

Numéro et rue _____

Code Postal _____ Ville _____

DATE ___ / ___ / _____

OU

LIVRAISON

Numéro et rue _____

Code Postal _____ Ville _____

DATE ___ / ___ / _____

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

STATIONNEMENT ADRESSE ①

=====

STATIONNEMENT ADRESSE ②

=====

MONTANT DÛ €

TIERS

FACTURE / ENREGISTREMENT

STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Pour chaque véhicule, merci de préciser les dimensions (longueur) et/ou capacité (m³)

1 camion 2 camions 1 monte-meubles 1 véhicule léger 1 véhicule utilitaire 1 remorque 1 conteneur

Longueur camion 1

Longueur camion 2

TARIFS (Par jour pour un emplacement réservé avec 3 panneaux)

Déménagement ou emménagement ou livraison

Camion, V.L., V.U., conteneur, remorque, nacelle (dans la limite de 3 places de stationnements) → 104,04 €

Déménagement et emménagement à l'intérieur de la Commune Nouvelle

Camion, V.L., V.U., conteneur, remorque, nacelle (dans la limite de 3 places de stationnements) → 114,44 €

Auxquels s'ajoutent, le cas échéant, un forfait journalier pour :

Monte-meubles, échelle électrique → 52,02 €

TARIFS (Par véhicule et par jour pour un emplacement toléré* (*sans panneaux)

Tolérance : déménagement ou emménagement ou livraison

Camion, V.L., V.U., conteneur, remorque, nacelle → 52,02 €

Tolérance : déménagement et emménagement à l'intérieur de la Commune Nouvelle

Camion, V.L., V.U., conteneur, remorque, nacelle → 57,22 €

Auxquels s'ajoutent, le cas échéant, un forfait journalier pour :

Monte-meubles, échelle électrique → 52,02 €

Un titre sera émis par la Trésorerie Principale de Saint-Germain-en-Laye pour l'acquittement du montant dû.

Je m'engage à régler les droits de voirie suivant le tarif applicable au 1^{er} janvier 2022, suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2021.

DATE ___ / ___ / _____

SIGNATURE